

COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2006

PROCES VERBAL

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, vice-présidents.
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE,
Jacques DRIEUX, Joël DUQUENOY, Daniel DESCHODT, Pierre LECERF, Jean-Claude NOEL,
Jean PAYEN, délégués titulaires.
Madame Marie LEFEBVRE, déléguée suppléante. Messieurs Guy ANNE, Claude
DELANNOY, Louis DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, délégués suppléants.*

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire, remplacé par Monsieur Guy ANNE.
Monsieur André BULTEL délégué titulaire, remplacé par Monsieur Claude DELANNOY.
Monsieur Bernard REBENA délégué titulaire, remplacé par Madame Marie LEFEBVRE.
Monsieur Jacques BERTELOOT vice-président, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-
Michel BOUHIN délégué titulaire. Monsieur Gilbert CHIQUET délégué titulaire, ayant
donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ. Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué
titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Claude DELANNOY. Monsieur Daniel HERBERT
délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude NOEL. Monsieur Bertrand
PETIT délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS.*

Absents non représentés

*Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Josse HEUMEZ, Madame Francine PLE.
Monsieur Bernard BECLIN décédé.*

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre titulaire ou suppléant) est de 18.



Le quorum étant atteint, Monsieur DENIS ouvre la séance. Il remercie Monsieur Jean-Marie BARBIER à travers les 3 vice-présidents de la CASO de nous accueillir. Monsieur DENIS donne lecture des excusés et des pouvoirs et propose l'adoption du compte-rendu de la réunion du 22 février 2006. Aucune remarque n'est faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°1 ADMINISTRATION GENERALE: Désignation d'un secrétaire de séance
Sur la proposition de M. DENIS, Monsieur Alain MEQUIGNON a été désigné secrétaire de séance.

QUESTION N°2 FINANCES : Services généraux – Budget primitif 2006 – Vote

M. DENIS donne lecture de la délibération retraçant le budget proposé. Il précise notamment que certaines recettes non acquises ne sont pas prises en compte mais elles seront reportées l'an prochain et figureront au compte administratif. La lecture du budget en détail avait été faite au cours de la réunion du Bureau Elargi et la Commission Finances. Le budget est "ajusté". Il faut prévoir pour la réalisation de grands bassins un montant estimé à 6 millions d'€uros, pour cela il nous faut des fonds.

Pas d'observation constatée par l'assemblée, le budget primitif 2006 est adopté à l'unanimité en dépenses et recettes de fonctionnement pour 627 305,07 € et en dépenses et recettes d'investissement pour 984 632,50 €.

QUESTION N°3 – COMMISSION : RESSOURCES QUALITE MILIEUX : Entretien des rivières – Aménagement de berges.

M. DUCROCQ rapporte la délibération qui précise que l'équipe rivière entretient les berges de la rivière mais qu'il lui est arrivé à plusieurs reprises de réaliser des opérations de protection de berges aussi bien sur des sites publics que privés. La demande se fait de plus en plus souvent, d'autant plus que les interventions sont gratuites. Au cours d'une réunion de commission, plusieurs propositions ont été faites et l'une d'entre elles a été retenue, elle consiste, pour *les propriétés privés*, à passer une convention avec le propriétaire en lui demandant une participation de 20% ce qui équivaut à 16 € TTC le ml. *Pour les propriétés appartenant aux collectivités ou parcelles publiques*, une convention sera passée entre le SmageAa et le responsable de la collectivité ou de la parcelle publique et les travaux pourront se réaliser en régie. Dans les deux cas, les travaux ne seront réalisés que si leur utilité est reconnue par le technicien du SmageAa.

MM. DESCHODT et DEVULDER de la commune de WATTEN demandent si le SmageAa peut intervenir à WATTEN à proximité du terrain de foot, pour protéger une berge sur un cours d'eau. Agnès BOUTEL : le technicien du SmageAa ira voir sur place et définira la technique, mais on ne sait pas intervenir partout. M. DENIS : le SmageAa étudie la problématique. A l'unanimité, cette question sur l'aménagement des berges est votée.

QUESTION N°4 – COMMISSION : RESSOURCES QUALITE MILIEUX : Gestion des barrages et des seuils – Etude globale d'aménagements piscicoles des ouvrages hydrauliques.

116 ouvrages ont été recensés. Parmi eux, 33 sur 26 sites sont classés comme infranchissables par le Conseil Supérieur de la Pêche et la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais. Le SmageAa a pour mission la mise en application des orientations du SAGE de l'Audomarois. Parmi elles, assurer la libre circulation des poissons en rétablissant la franchissabilité des ouvrages. A terme, obtenir le classement de l'Aa en rivière à grands migrateurs. Pour cela, il faut lancer une consultation d'un bureau d'étude technique qui étudiera ces ouvrages afin de :

- ▶ Confirmer l'infranchissabilité piscicole pour les espèces cibles (salmonidés, anguille, lamproie).
- ▶ En fonction des résultats, concevoir, au niveau avant-projet, les travaux d'aménagements ou d'équipements des ouvrages pour les rendre franchissables.

M. DENIS, rappelle que la priorité du SmageAa n'est pas de s'occuper de la pêche, mais faire d'une pierre deux coups. M. Jean-Luc HOCHART rappelle que des aides peuvent être accordées par la Fédération départementale de la pêche. M. DENIS, confirme que les techniciens du SmageAa se rapprocheront de la Fédération départementale de la pêche. Aucune observation constatée, le Comité Syndical à l'unanimité autorise, le président à engager la consultation pour le choix d'un bureau d'étude technique, à engager les

dépenses liées à cette étude prévues au BP 2006, et demander les subventions nécessaires auprès des différents partenaires.

QUESTION N°5 – COMMISSION : RESSOURCES QUALITE MILIEUX : Lutte contre le rat musqué – Aide au GDON

En 2005, le SmageAa a doté les différents GDON situés sur son territoire de 465 pièges. Un bilan provisoire comptabilise 10 600 prises de rats musqués sur toute la vallée de l'Aa. Cette année, le SmageAa prévoit d'aider les GDON de deux manières. *La première* est destinée aux nouveaux GDON où les piègeurs bénévoles manquent de moyens matériels de lutte. Il s'agira d'une dotation en pièges. La dotation en cage piège sera plus importante cette année pour favoriser le piégeage en zone urbaine et par les piègeurs non agréés. *La seconde* concerne les GDON du Nord et de l'Ondatra, où les moyens de lutte sont déjà importants. Le SmageAa leur proposera une subvention pour qu'ils puissent améliorer leurs moyens de lutte.

<i>Dénomination</i>	<i>Cage piège</i>	<i>Piège en X</i>	<i>Subvention</i>
Haut Pays	12	20	
Lys Aa	15	45	
Lumbres	25	55	
Ondatra			1 200 €
Calais	2		
GFM			600 €
USAN			800 €
TOTAL	54	120	
SOIT	2 000 €		2 600 €

M. DENIS souligne que le SmageAa subventionne la lutte contre les rats musqués, il n'accepterait pas que des pièges restent inemployés. Mme LEFEBVRE précise que pour l'empoisonnement chimique, cette année il a très bien fonctionné. L'an prochain, ce sera les Préfets de départements qui autoriseront l'empoisonnement chimique. Sur 6 mois, il y avait 1615 prises. Elle remercie le SmageAa pour la subvention. M. DENIS rappelle la remarque pertinente qui a été faite par M. DUQUENOY en commission : toutes les collectivités sont sollicitées et donnent (la CASO, le SmageAa etc.). Il faudra "uniformiser" pour les années à venir. Mme LEFEBVRE dit qu'au niveau des communes, elles sont responsables de la salubrité publique (maladies que peuvent contracter les piègeurs bénévoles). M. DUQUENOY propose que ce soit une compétence CASO. Mme LEFEBVRE dit qu'il est vrai que l'Ondatra bénéficie de plusieurs sources de subventions, mais les communes qui adhèrent à l'Ondatra y sont obligées pour bénéficier de lutte. Elles versent une cotisation variable selon leurs moyens. Cette cotisation ne couvre pas seulement le rat musqué, il y a les autres nuisibles (rat gris, etc.) et la flore, les plantes invasives sur certains secteurs. M. DRIEUX remercie le SmageAa pour la subvention accordée à l'USAN et demande sous quels critères, elle est répartie? Agnès BOUTEL lui répond que c'est par rapport à la proportion de cours d'eau concerné sur le territoire du SmageAa. M. DENIS, pour conclure sur cette question, demande à ce que le contrôle soit rigoureux et veiller à ce que l'argent du contribuable soit bien géré. M. DRIEUX souligne que les pièges qui ont été distribués et remis à des bénévoles l'an dernier, ont bien été utilisés. La proposition a été votée à l'unanimité.

Avant de clore la séance, M. DENIS fait part que, lors du Comité Syndical du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale du 24 mars dernier, il a été rassuré 2 fois :

M. PERCHERON m'a confirmé l'accord de la subvention de 11 000 € pour le poste de l'animateur agricole, puis le maintien du poste d'animateur de la CLE. Le contrat de

Mlle LABRUNIE étant terminée, c'est Mlle Cécile MONIERE qui la remplace. Par contre, pour le contrat de rivière aucune ligne budgétaire ne figure au BP 2006. M. PERCHERON m'a affirmé que cette question sera résolue en juin.

Information sur les Vallons Creux :

C'était une opération "à titre expérimental" qui était de bon sens et venait des élus de terrain. Seulement, les conclusions des techniciens nous ont déçu car les sites ne sont pas favorables. La retenue estimée est de seulement 30 000 m³ avec 24 digues de 4 à 5 m de haut et d'un coût considérable sur un terrain qui montre une perméabilité très faible. Le projet n'est pas abandonné, mais dès qu'un site sera repéré, la première chose à faire sera une étude de sols.

Information sur le couvert hivernal

Evoquée en commission Inondation, on a observé que la rivière par temps de fortes pluies est chargée de boue beaucoup moins longtemps. Ce constat a aussi été remarqué par les pêcheurs. Ceux-ci sont satisfaits, les élus aussi. Le travail est loin d'être terminé.

La séance s'est achevée vers 19h45. M. DENIS remercie la CASO qui nous offre le verre de l'amitié.

Le président,

C. DENIS